



Recueil des Actes Administratifs

OCTOBRE 2020

- Délibération n° 2020-2810-DEL01 : Autorisation de signature avec le SDEC Energie : acte constitutif pour la fourniture d'énergies sur le périmètre de la région Normandie
- Délibération n° 2020-2810-DEL02 : Travaux parking cimetière : délibération pour l'attribution d'une subvention au titre du fonds de concours de la communauté d'agglomération Lisieux Normandie
- Délibération n° 2020-2810-DEL03 : Prestations d'action sociale au personnel communal : délibération pour l'attribution en 2020
- Délibération n° 2020-2810-DEL04 : Journal communal : délibération pour les tarifs des annonces publicitaires
- Délibération n° 2020-2810-DEL05 : Marché hebdomadaire : délibération pour la fixation des tarifs
- Délibération n° 2020-2810-DEL06 : Location salle des fêtes : délibération pour le remboursement des locations annulées en raison de la crise sanitaire de la COVID 19



DEPARTEMENT DU CALVADOS
CANTON DE LISIEUX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 28 OCTOBRE 2020

Objet : **Autorisation de signature avec le SDEC Energie : acte constitutif pour la fourniture d'énergies sur le périmètre de la région Normandie**

L'an deux mil vingt, le 28 octobre 2020 à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur LENAIN.

Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de conseillers présents	14
Nombre de pouvoirs donnés	0

Etaient présents :

Denis BEAUSAERT,	Hubert LENAIN	Robert ROUCH
Muriel DEROOSE-DEBAS	Pascal POTIER	David TROMBOFSKY (arrivé à 18h50)
Laurence GUERRY	Bernard POTTIER	Marie-Véronique VASSET
Jean-Yves HAUZÉ	Mickaël RENAUDIN	Karine VERNHES
Marie LE NÉNAON	Stéphane ROGNON	

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : Cyril TURLURE

Absent : néant

Secrétaire de mairie : Nathalie DESTIGNY

Date de la convocation : 15 octobre 2020

Secrétaire de séance : Jean-Yves HAUZÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211406251-20201028-2020-2810-DEL01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/11/2020

Publication : 04/11/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat

Vu la proposition du SDEC pour l'adhésion au groupement d'achat d'électricité,

Considérant la fin des tarifs réglementés de vente pour l'électricité à compter du 31 décembre 2020,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

(13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION)

Monsieur David TROMBOFSKY n'était pas présent pour cette délibération – arrivé à 18h50

DECIDE d'adhérer au groupement de commandes pour la fourniture d'électricité

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte constitutif du groupement de commandes pour la fourniture d'énergies sur le périmètre de la région Normandie

Fait et délibéré à SAINT MARTIN DE LA LIEUE
Le 28 Octobre 2020

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Hubert LENAIN





DEPARTEMENT DU CALVADOS
CANTON DE LISIEUX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 28 OCTOBRE 2020

Objet : **Travaux parking cimetière : délibération pour l'attribution d'une subvention au titre du fonds de concours de la communauté d'agglomération Lisieux Normandie**

L'an deux mil vingt, le 28 octobre 2020 à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur LENAIN.

Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de conseillers présents	14
Nombre de pouvoirs donnés	0

Etaient présents :

Denis BEAUSAERT,	Hubert LENAIN	Robert ROUCH
Muriel DEROOSE-DEBAS	Pascal POTIER	David TROMBOFSKY (arrivé à 18h50)
Laurence GUERRY	Bernard POTTIER	Marie-Véronique VASSET
Jean-Yves HAUZÉ	Mickaël RENAUDIN	Karine VERNHES
Marie LE NÉNAON	Stéphane ROGNON	

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : Cyril TURLURE

Absent : néant

Secrétaire de mairie : Nathalie DESTIGNY

Date de la convocation : 15 octobre 2020

Secrétaire de séance : Jean-Yves HAUZÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211406251-20201028-2020-2810-DEL02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/11/2020

Publication : 04/11/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Monsieur le Maire rappelle que la commune adhère au service de mutualisation voirie. Un premier diagnostic réalisé a fait apparaître la nécessité de réaliser des travaux sur la placette de l'église située entre les 2 cimetières.

Le revêtement est en mauvais état. La placette n'est pas délimitée au regard de la voirie. Le stationnement possible n'est pas matérialisé.

Le coût des travaux a été évalué à 22 000,00 € H.T.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré
(13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION)

Monsieur David TROMBOFSKY n'était pas présent pour cette délibération – arrivé à 18h50

DIT que les travaux feront l'objet d'une inscription au budget de l'exercice 2021,
SOLLICITE une subvention au titre du fonds de concours de la communauté d'agglomération Lisieux Normandie,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Fait et délibéré à SAINT MARTIN DE LA LIEUE
Le 28 Octobre 2020

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Hubert LENAIN



2020-2810-DEL02



DEPARTEMENT DU CALVADOS
CANTON DE LISIEUX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 28 OCTOBRE 2020

Objet : **Prestations d'action sociale au personnel communal : délibération pour l'attribution en 2020**

L'an deux mil vingt, le 28 octobre 2020 à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur LENAIN.

Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de conseillers présents	14
Nombre de pouvoirs donnés	0

Etaient présents :

Denis BEAUSAERT,	Hubert LENAIN	Robert ROUCH
Muriel DEROOSE-DEBAS	Pascal POTIER	David TROMBOFSKY (arrivé à 18h50)
Laurence GUERRY	Bernard POTTIER	Marie-Véronique VASSET
Jean-Yves HAUZÉ	Mickaël RENAUDIN	Karine VERNHES
Marie LE NÉNAON	Stéphane ROGNON	

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : Cyril TURLURE

Absent : néant

Secrétaire de mairie : Nathalie DESTIGNY

Date de la convocation : 15 octobre 2020

Secrétaire de séance : Jean-Yves HAUZÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211406251-20201028-2020-2810-DEL03-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/11/2020

Publication : 04/11/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Monsieur le Maire rappelle que :

- L'action sociale, collective ou individuelle, vise à améliorer les conditions de vie des agents publics et de leurs familles, notamment dans les domaines de la restauration, du logement, de l'enfance et des loisirs, ainsi qu'à les aider à faire face à des situations difficiles.
- Chaque assemblée délibérante doit déterminer le type des actions et le montant des dépenses qu'elle entend engager pour la réalisation des prestations d'action sociale et les modalités de leur mise en œuvre mais la loi n'impose aux employeurs ni montant minimum ni contenu de prestations (article 88-1 de la loi n° 84-53 du 26/01/1984 modifiée)
- Les montants arrêtés constituent une dépense obligatoire pour la collectivité (article L 2321-1-4° bis du CGCT)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder des bons d'achat aux agents communaux pour les fêtes de fin d'année 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré
(12 voix POUR, 0 voix CONTRE, 1 ABSTENTION)

Monsieur David TROMBOFSKY n'était pas présent pour cette délibération – arrivé à 18h50

DECIDE d'allouer des chèques cadeaux d'une valeur de 150 € par personne, aux agents communaux à l'occasion des fêtes de fin d'année.

- Karine BEAUSAERT
- Ghislaine DELANDRE
- Nathalie DESTIGNY
- Floriane LEGELEUX

- Caroline MOULINET
- Christophe PICHON
- Sylvie RIESER

DIT que les crédits nécessaires au paiement des bons d'achat sont inscrits au budget 2020, au chapitre 012, à l'article 6488

Fait et délibéré à SAINT MARTIN DE LA LIEUE
Le 28 Octobre 2020

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Hubert LENAIN





DEPARTEMENT DU CALVADOS
CANTON DE LISIEUX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 28 OCTOBRE 2020

Objet : **Journal communal : délibération pour les tarifs des annonces publicitaires**

Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de conseillers présents	14
Nombre de pouvoirs donnés	0

L'an deux mil vingt, le 28 octobre 2020 à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur LENAIN.

Etaient présents :

Denis BEAUSAERT,	Hubert LENAIN	Robert ROUCH
Muriel DEROOSE-DEBAS	Pascal POTIER	David TROMBOFSKY (arrivé à 18h50)
Laurence GUERRY	Bernard POTTIER	Marie-Véronique VASSET
Jean-Yves HAUZÉ	Mickaël RENAUDIN	Karine VERNHES
Marie LE NÉNAON	Stéphane ROGNON	

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : Cyril TURLURE

Absent : néant

Secrétaire de mairie : Nathalie DESTIGNY

Date de la convocation : 15 octobre 2020

Secrétaire de séance : Jean-Yves HAUZÉ

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

014-211406251-20201028-2020-2810-DELO4-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/11/2020

Publication : 04/11/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la nécessité de prendre une délibération concernant les tarifs applicables à la publicité dans le journal communal de 2021. Il est proposé de ne pas modifier les tarifs appliqués l'an passé.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

(13 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION)

Monsieur David TROMBOFSKY n'était pas présent pour cette délibération – arrivé à 18h50

VALIDE le maintien des tarifs pour la publicité dans le journal communal de 2021 à savoir :

- 1/8 de page : 50 €
- 1/4 de page : 80 €
- 1/2 de page : 120 €

Fait et délibéré à SAINT MARTIN DE LA LIEUE

Le 28 Octobre 2020

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Hubert LENAIN





DEPARTEMENT DU CALVADOS
CANTON DE LISIEUX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 28 OCTOBRE 2020

Objet : **Marché hebdomadaire : délibération pour la fixation des tarifs**

Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de conseillers présents	14
Nombre de pouvoirs donnés	0

L'an deux mil vingt, le 28 octobre 2020 à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur LENAIN.

Etaient présents :

Denis BEAUSAERT,
Muriel DEROOSE-DEBAS
Laurence GUERRY
Jean-Yves HAUZÉ
Marie LE NÉNAON

Hubert LENAIN
Pascal POTIER
Bernard POTTIER
Mickaël RENAUDIN
Stéphane ROGNON

Robert ROUCH
David TROMBOFSKY
Marie-Véronique VASSET
Karine VERNHES

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : Cyril TURLURE

Absent : néant

Secrétaire de mairie : Nathalie DESTIGNY

Date de la convocation : 15 octobre 2020

Secrétaire de séance : Jean-Yves HAUZÉ

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

014-211406251-20201028-2020-2810-DEL05-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/11/2020

Publication : 04/11/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil les conditions dans lesquelles le marché peut se tenir hebdomadairement le mercredi. Deux commerçants nous ont sollicité pour obtenir la mise à disposition de l'électricité. Nous allons devoir faire installer une alimentation électrique extérieure.

Monsieur le Maire propose la révision des redevances d'occupation du domaine public de la façon suivante :

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

(13 voix POUR, 1 voix CONTRE, 0 ABSTENTION)

- **VALIDE** la somme de 1,00 € le mètre linéaire au titre de la redevance d'occupation du domaine public
- **DIT** que l'énergie nécessaire aux commerçants (pour les camions et vitrines) est mise à disposition à titre gracieux.

Fait et délibéré à SAINT MARTIN DE LA LIEUE

Le 28 Octobre 2020

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Hubert LENAIN





DEPARTEMENT DU CALVADOS
CANTON DE LISIEUX

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 OCTOBRE 2020

Objet : **Location Salle des Fêtes : délibération pour le remboursement des locations annulées en raison de la crise sanitaire du COVID 19**

L'an deux mil vingt, le 28 octobre 2020 à 18h00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur LENAIN.

Nombre de conseillers en exercice	15
Nombre de conseillers présents	14
Nombre de pouvoirs donnés	0

Etaient présents :

Denis BEAUSAERT,	Hubert LENAIN	Robert ROUCH
Muriel DEROOSE-DEBAS	Pascal POTIER	David TROMBOFSKY
Laurence GUERRY	Bernard POTTIER	Marie-Véronique VASSET
Jean-Yves HAUZÉ	Mickaël RENAUDIN	Karine VERNHES
Marie LE NÉNAON	Stéphane ROGNON	

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent excusé : Cyril TURLURE

Absent : néant

Secrétaire de mairie : Nathalie DESTIGNY

Date de la convocation : 15 octobre 2020

Secrétaire de séance : Jean-Yves HAUZÉ

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-211406251-20201028-2020-2810-DEL06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/11/2020

Publication : 04/11/2020

Pour l'autorité compétente par délégation



Monsieur le Maire rappelle que la crise sanitaire liée au COVID 19 a conduit à l'annulation de locations. Il y a lieu de procéder au remboursement des sommes perçues.

Nom de l'utilisateur de la salle	Dates de la location	Montant encaissé à restituer	Date et n° de la quittance
Association les Vitrites de Lisieux	Du vend. 20 mars 2020 au lun. 23 mars 2020	450,00 €	14/01/2020 Quit. W0176921
Association les Vitrites de Lisieux	Du vend. 3 avril 2020 au lun. 6 avril 2020	450,00 €	17/02/2020 Quit. W0176922
Christian PLANETA et Nadège SIMON	Du vend. 20 novembre 2020 au lun. 23 novembre 2020	112,00 €	16/07/2020 Quit. W0176929

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré

(14 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION)

DECIDE de procéder au remboursement des sommes encaissées pour les locations annulées.

Fait et délibéré à SAINT MARTIN DE LA LIEUE

Le 28 Octobre 2020

Pour expédition conforme,

Le Maire,

Hubert LENAIN

